



Boutigny - Prouais Entre-Nous



**Comptes-rendus
du Conseil Municipal**

Page 4

Stop Incivilités

Page 13

CCAS

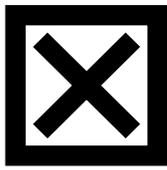


Page 19

INFORMATIONS

ATTENTION !

Des personnes se rendent souvent en Mairie ou à l'Agence Postale en matinée. Nous vous rappelons que toutes les matinées du lundi au vendredi, la Mairie et l'Agence Postale n'ouvrent pas au public. En revanche, ouverture au public le samedi matin.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
De 9H A 12H	FERME AU PUBLIC					Ouvert Au public
De 14H30 A 17H30	OUVERT AU PUBLIC					



CHANGEMENT D'HEURE

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 octobre 2020. À 3h, il sera 2h.

Il faudra reculer vos montres d'une heure.

Le soleil se couchera plus tôt tous les jours mais on dormira une heure de plus ce week-end !

MAIRIE

4 rue du rosaire 28410 BOUTIGNY - PROUAIS
Tél : 02.37.43.00.43 - Fax : 02.37.65.11.81

boutignyprouais



Courriel : boutigny.prouais@wanadoo.fr - Site Web : www.boutignyprouais.fr
Facebook Mairie de Boutigny-Prouais_page

Panneau Pocket :



Secrétariat ouvert au public Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi 14h30 - 17h30 - Mardi 14h30 - 17h30 - Mercredi 14h30 - 17h30
Jeudi 14h30 - 17h30 - Vendredi 14h30 - 17h30 - Samedi 09h00 - 12h00

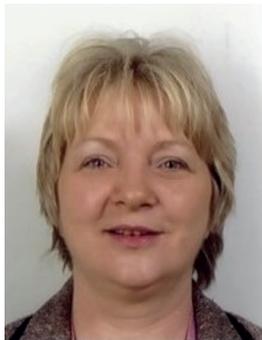
AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15 - Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 - Le Samedi 09h00 à 12h00

Directeur de la publication : Corine LE ROUX - Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction : Jean-Bernard Bessard

Relecture : Aurore Milward, Josette Joyeux



Chères Toutes,
Chers Tous,

Pour cette fin d'année, quelles certitudes dans quelles incertitudes ?

Qu'il semble loin le temps où les mois de septembre et octobre signifiaient un ensemble de redémarrages plutôt plaisants.

Les enfants équipés à neuf retrouvaient leurs écoles, leurs « maitresses », les copains et les copines.

Les associations redémarreraient leurs activités toutes fondées sur la convivialité, la joie de partager une passion, le bonheur d'être ensemble.

Nous retrouvions au quotidien le bien être que procure la vie dans un environnement privilégié au sein d'une communauté de citoyens et de citoyennes qui se rencontrent souvent, se connaissent depuis longtemps et se respectent.

Ce doux schéma que nous pensions acquis pour toujours a été chamboulé et remis en cause.

S'embrasser, se serrer la main, être l'un à côté de l'autre sont devenus des comportements à risque !

Dès lors, tel l'effet « dominos », tous les rapports humains s'en sont trouvés affectés, toutes les décisions les plus simples à prendre sont devenues de véritables casse-têtes, toutes nos habitudes s'en sont trouvées bouleversées ou parfois tout simplement supprimées.

Si l'été fut morose, cette rentrée n'est pas rose !

Pour autant, la Municipalité a souhaité ne pas baisser les bras et a décidé de s'adapter et comme le disent certains «de continuer à vivre et à œuvrer avec le virus ».

Je tiens à féliciter le personnel communal, qui, tout l'été a œuvré afin de préparer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions, et continue par leurs contributions respectives aux services et à l'entretien de notre Commune et de nos hameaux.

J'adresse mes vifs remerciements aux enseignantes qui ont permis une rentrée parfaite. Leurs volontés de ne pas inquiéter les enfants et « de faire comme si » ... atteste de leur professionnalisme et de leur humanisme. Bravo aux associations qui dans le respect d'une législation exigeante et surtout changeante, ont décidé de renouer avec leurs activités pour le plus grand bonheur de toutes et tous.

Bravo enfin au CCAS qui a eu et qui a toujours à cœur de mettre l'action sociale au service des aînés et de ceux qui en ont besoin.

Nous ne pouvons plus hélas nous projeter que dans le court terme. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain.

Il nous faut cependant être positifs et essayer de prendre les choses du bon côté.

Je sais combien nous aimerions tous reprendre une vie normale. Mais aujourd'hui, notre normalité, c'est que collectivement et individuellement, nous veillions à être respectueux des mesures de prévention pour que le plus vite possible, cette pandémie soit derrière nous.

Soyez prudents et prenez soin de vous et des vôtres !

Corine LE ROUX
Votre Maire

BREVES DE CONSEIL

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020



Ajout de deux délibérations :

- Election d'un représentant et de son suppléant pour la centrale d'achats APPROLYS.
- Election des délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux des Bois de Ruffin (Annule et remplace la délibération n°34 du 05/06/2020)

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ :

• ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 5 JUIN 2020

• PLU :

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il est rappelé que le Conseil Municipal de Boutigny-Prouais a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme par délibération du 15 mars 2019 et a défini à ce titre les objectifs poursuivis. Un premier débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables a été tenu le 7 juin 2019. Selon l'article L151-5 le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Madame le Maire rappelle que le PADD daté du 22 juin 2020 a été présenté en réunion « toutes commissions » du Conseil Municipal le 16 juin 2020 puis transmis aux élus pour examen avant le Conseil Municipal. Ce document, légèrement amendé et complété par rapport au précédent, est explicité par Madame le Maire :

- | | |
|------------------------|---|
| Orientation générale : | développement urbain |
| Orientation générale : | logement |
| Orientation générale : | croissance démographique |
| Orientation générale : | activité économique |
| Orientation générale : | équipements et espaces publics |
| Orientation générale : | transports et déplacements |
| Orientation générale : | environnement et biodiversité |
| Orientation générale : | paysage |
| Orientation générale : | les risques |
| Orientation générale : | modérer la consommation d'espace |

Ce document est présenté et discuté en totalité pour un débat de près d'une heure ; il a fait l'objet des ajustements suivants suite aux questions et remarques des uns et des autres.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Prend acte de la tenue d'un débat sans vote sur le projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Précise que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération,

Précise que la présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie de Boutigny-Prouais pendant un mois.

- **ELECTION DES MEMBRES DU CCAS**

Le Conseil Municipal déclare Valérie THEVEUX, Carine BARRIERE, Bénédicte HODIESNE, Patrick DUVERGER, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de Boutigny-Prouais.

- **NOTE D'HONORAIRES COMPLEMENTAIRES ALBATRE ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à régler la note complémentaire d'honoraires d'un montant de 1 723,96€ TTC

- **DESIGNATION DU REPRESENTANT POUR L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS HOUDANAIS**

Le Conseil Municipal élit Jean-François ALLORGE au poste de représentant au sein de l'Office du Tourisme du Pays Houdanais de la commune de Boutigny-Prouais..

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CENTRALE D'ACHATS APPROLYS**

Le Conseil Municipal désigne Corine LE ROUX (titulaire) et Valérie THEVEUX (suppléante) en qualité, de représentantes de la commune à la CENTRALE D'ACHATS APPROLYS

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES BOIS DE RUFFIN**

Le Conseil Municipal désigne Jérôme BRUNET et Valérie THEVEUX en qualité de délégués titulaires, et Viviane HELLEGOUARCH comme déléguée suppléante.

AUTRES DECISIONS :

- **Avenant N°1 au contrat de l'Agence Gilson & Associés (architecte du PLU) pour Délibération pour 6 réunions complémentaires.**

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- **Festivités du 14 juillet 2020**

Monsieur le Sous-Préfet, nous conseille la plus grande prudence concernant les festivités du 14 juillet, compte tenu de la situation sanitaire française et de la reprise du virus dans certaines régions.

De ce fait, aucune manifestation (ni feux d'artifice, ni repas) ne sera organisée sur la commune au titre de cette manifestation.

BREVES DE CONSEIL

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020

Ajout d'une délibération :

- Délégation complémentaire du Conseil Municipal au Maire :
 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, dans tous les ordres et dans tous les degrés de juridiction.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 26 JUIN 2020**

€

- **DELIBERATION : ADHESION A EURE ET LOIR INGENIERIE (ELI) VOIERIE**

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion à Eure et Loir Ingénierie (ELI) et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion voirie.

Le Conseil Municipal désigne Corine LE ROUX (titulaire) et Jean-Marc GEUFFROY (suppléant) en qualité de représentants de la Commune à l'établissement public administratif Eure et Loir Ingénierie (ELI).

- **DELIBERATION : SIGNATURE D'UNE DECISION DE RECONDUCTION AU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE ARRIVANT A ECHEANCE LE 31 AOUT 2020**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la reconduction au marché de restauration scolaire avec Yvelines Restauration pour l'année scolaire 2020-2021 dans les mêmes conditions tarifaires.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT INTERREGIONAL DU LYCEE DE LA QUEUE-LEZ-YVELINES (SILY)**

Le Conseil Municipal désigne Corine LE ROUX (titulaire) et Fabrice GEFFROY (suppléant) en qualité, de représentants de la Commune au Syndicat Interrégional du lycée de la Queue-Lez-Yvelines.

- **DELIBERATION : FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2020 (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION N°17 DU 06/03/2020)**

Fixe le tarif de la redevance d'assainissement des eaux usées à 1,965 € hors taxes le m³ à tous ceux qui sont raccordés et à tous ceux qui ne le sont pas mais qui peuvent se raccorder du fait que le réseau d'assainissement est réalisé pour ces propriétés.

Ce nouveau tarif sera applicable à partir du 1er janvier 2020.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

- **Décision modificative de budget n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Considérant les demandes faites par notre Receveur Percepteur de Dreux Agglo :

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

DEPENSES articles	Décision Modificative	Total Budget
Investissement		
R1068	-41 484.89€	-41 484.89€
R001	+41 484.89€	+41 484.89€
	+0,00€	+0,00€

- **Décision modificative budgétaire n°2**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, approuve les deux décisions modificatives du budget assainissement pour l'exercice 2020.

DEPENSES articles	Décision Modificative	Total Budget
Fonctionnement		
D611	-5 000.00€	
D6371	-11 000.00€	
D706129	+16 000.00€	
	0,00€	0,00€

- **DELIBERATION : DELEGATION COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la délégation complémentaire du Conseil Municipal au Maire :

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, dans tous les ordres et dans tous les degrés de juridiction.

DELIBERATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- **DELIBERATION : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE L'AGENCE GILSON & ASSOCIES (ARCHITECTE PLU), POUR 6 REUNIONS COMPLEMENTAIRES.**

Le Conseil Municipal décide, de procéder au paiement des 6 réunions complémentaires au tarif unitaire de 580,00€ HT, soit globalement : 4 176,00 € TTC

URBANISME

N° dossier	Date de dépôt	Adresse des travaux	Nature du projet	Avis
CU 028 056 20 0 0010	07/02/20	Rue de l'Aubeton Buchelet	Division, construction d'une maison d'habitation	Favorable
PC 028 056 20 0 0001	24/01/20	Rue de la fée Rosay	Construction d'une maison individuelle	Défavorable
PC 028 056 20 0 0002	21/02/20	3 rue du Pressoir Rosay	Extension d'habitation transformation d'une grange en habitation	Favorable
PC 028 056 20 0 0003	03/03/20	Rue chartraine la Musse	Construction d'une maison individuelle	Défavorable
PC 028 056 20 0 0004	07/01/20	5 allée des Lilas Butte Beauterne	Construction d'une maison individuelle	Défavorable
PC 028 056 20 0 0005		18 rue de la fée Prouais	Création cabinet de kinésithérapie avec changement de destination et extension	Favorable
PC 028 056 20 0 0006	17/03/20	19 rue du Tonnelier Bouchemont	Extension d'un bâtiment à usage Industriel de stockage	Favorable
PC 028 056 20 0 0007	24/04/20	Rue du vieux puits lot C la Musse	Construction d'une maison individuelle	Favorable
PC 028 056 20 0 0008	12/05/20	Rue de la fée Rosay	Construction d'une maison individuelle	Défavorable
PC 028 056 20 0 0009	11/06/20	Rue du vieux Puits lot B la Musse	Construction d'une maison	Favorable
PC 028 056 20 0 0010	10/07/20	Rue des Blatiers lot A Prouais	Construction d'une maison	Favorable
PC 028 056 19 0 0012		Rue des Blatiers lot A Prouais	Construction d'une maison	Retrait du permis
PC 028 056 19 0 0013		Rue des Blatiers lot B Prouais	Construction d'une maison	Retrait du permis
PC 028 056 20 0 0011	28/07/20	Rue de la Mare aux biches Allemant	Construction d'une maison	Favorable
PC 028 056 20 0 0012	28/07/20	Rue Saint Crochu la Musse	Construction d'une maison	Favorable
DP 028 056 20 0 0001	28/01/20	7 rue de la Colonie Boutigny	Changement des menuiseries extérieures	Favorable
DP 028 056 20 0 0002	31/01/20	20 rue du Rosaire Boutigny	Réfection de la toiture	Favorable
DP 028 056 20 0 0003	05/02/20	28 rue du Bocage Allemant	Aménagement des combles existants + la pose de chiens assis et de fenêtre de toit	Favorable
DP 028 056 20 0 0004	05/02/20	rue de l'Aubeton Buchelet	Division en 2 lots	Favorable
DP 028 056 20 0 0005	08/02/20	2 rue du Calvaire Prouais	Surélévation de la toiture pour création pièce supplémentaire	Favorable
DP 028 056 20 0 0006	11/02/20	55 rue des potiers Boutigny	Changement de la clôture	Favorable
DP 028 056 20 0 0007	28/01/20	42 rue de la Fée Rosay	Changement du portail	Favorable
DP 028 056 20 0 0008	11/02/20	6 allée de l'Essor la Musse	Changement de la porte de garage par une baie vitrée	Favorable
DP 028 056 20 0 0009	18/02/20	19 rue des potiers Boutigny	Changement des tuiles par du zinc sur les chiens assis	Favorable
DP 028 056 20 0 0010	05/03/20	12 rue de la Giguetterie la Musse	Changement de la clôture par des plaques de béton	Favorable
DP 028 056 20 0 0011	05/03/20	26 rue de la Michaudière Bouchemont	Changement du portail, du portillon et la pose d'une fenêtre de toit	Favorable
DP 028 056 20 0 0012	05/03/20	7 rue des Bouvreuils Boutigny	Création d'un conduit de cheminée	Favorable
DP 028 056 20 0 0013	06/03/20	14 rue des Potiers Boutigny	Changement d'un portillon et d'un portail	Favorable
DP 028 056 20 0 0014	11/03/20	6 rue des vignes Rosay	Remplacement des tuiles par des ardoises	Favorable
DP 028 056 20 0 0015	03/04/20	5 rue des vieilles pierres Beauchêne	Réfection d'un abri de voiture aux murs en bauge fissurés.	Favorable

DP 028 056 20 0 0016	21/04/20	1 rue des Tourelles la Musse	Changement et la création de fenêtres.	Favorable
DP 028 056 20 0 0017	20/05/20	23 rue Chaudeljoute Dannemarie	Rajout de fenêtres de toit	Favorable
DP 028 056 20 0 0018	26/05/20	3 rue des Bouvreuils le Nerprun Boutigny	Plate forme pour collecte des eaux de pluie	Favorable
DP 028 056 20 0 0019	08/06/20	15 bis rue des Grugeons les Joncs	Aménagement des combles au-dessus du garage + 4 fenêtres de toit	Favorable
DP 028 056 20 0 0020	10/06/20	1 rue des Tourelles la Musse	Réfection de la toiture	Favorable
DP 028 056 20 0 0021	11/06/20	5 rue de la mare aux biches Allemant	Pose de panneaux photovoltaïques	Favorable
DP 028 056 20 0 0022	02/07/20	16 rue saint Crochu la Musse	Division en deux lots	Favorable
DP 028 056 20 0 0023	09/07/20	5 rue des Sablons Beauterne	Changement dimensions des menuiseries des dépendances + bardages + réfection façades	Favorable
DP 028 056 20 0 0024	14/08/20	rue de la Fée ROSAY	Création d'un mur de clôture en façade avant + grillage + 2 portails	Favorable
DP 028 056 20 0 0025	18/08/20	18 rue de la fée Prouais	Transformation d'une pièce pour cabinet de kinésithérapie	Favorable
DP 028 056 20 0 0026	14/08/20	Le Bois des Prés	Pose d'une clôture en grillage + clôture en lisses béton blanc	Favorable

Petit lexique :

Déclaration préalable (D.P.) :

C'est une autorisation administrative qui s'impose aux travaux de faible importance non soumis à permis de construire et aux divisions de terrain non soumises à permis d'aménager.

Permis de construire (P.C.)

C'est une autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

Certificat d'urbanisme (CU) :

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.

POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ

PRÉPARATION

- Retirer les lunettes si besoin.
- Rapprocher les jambes de la victime de l'axe du corps.
- Placer son bras le plus proche à angle droit de son corps. Plier son coude en gardant la paume de sa main tournée vers le haut.



Se placer à genoux ou en trépidé au niveau de son thorax.

- Saisir le bras opposé et amener le dos de sa main contre son oreille côté sauveteur.



- Maintenir le dos de sa main pressée contre son oreille, paume contre paume.



- Attraper la jambe opposée avec l'autre main, juste derrière le genou, et la relever tout en gardant le pied au sol.



- S'éloigner du thorax si nécessaire.

RETOURNEMENT

- Tourner la victime doucement en tirant sur la jambe relevée afin de la faire pivoter vers soi, jusqu'à ce que le genou touche le sol.

- La main reste sous la joue pour accompagner le mouvement de tête.

- Dégager doucement la main située sous la tête de la victime tout en préservant la bascule de la tête en arrière, en maintenant son coude à l'aide de la main qui tenait le genou.



STABILISATION

- Ajuster la jambe située au-dessus pour que la hanche et le genou soient à angle droit afin de stabiliser la position.

- Ouvrir la bouche sans mobiliser la tête.



- Surveiller sa respiration :
- Sentir le soulèvement du thorax avec le plat de la main,
 - écouter les bruits provoqués par sa respiration.



Les agents municipaux formés aux gestes de premiers secours à Boutigny- Prouais



La formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail sera dispensée les 19 et 20 octobre 2020 à **dix agents municipaux**, dans le respect des gestes barrières. La priorité sera donnée aux agents en charge des enfants.

Les autres salariés seront formés dans un second temps.

Cette formation conjuguant théorie, étude de cas et mise en situation leur permettra :

- De protéger, de savoir donner l'alerte, d'examiner une victime,
- De secourir en mettant en application les gestes de premiers secours,
- D'apprendre à utiliser le défibrillateur automatisé externe.

Ces deux journées seront validées par l'obtention d'un certificat. Le maintien et l'actualisation de ces connaissances devront ensuite être effectués tous les deux ans.



COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Il y a 102 ans, Français, Britanniques et Allemands signaient l'armistice qui mit fin aux combats de la Grande Guerre.

En souvenir de ceux qui ont combattu pour la France et plus largement en mémoire des plus de 18 millions de morts, invalides et mutilés causés par ce conflit, notre commune organisera les deux cérémonies d'hommage. Elles se tiendront le Mercredi 11 novembre :

10h30 à PROUAIS (devant le monument)

11H à BOUTIGNY (au cimetière, devant le monument)

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne connaissons pas les modalités et mesures prises par la Préfecture concernant les rassemblements.

En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures de confinement qui s'accroissent, ces cérémonies pourront le cas échéant être célébrées à huis clos (Maire, Elus, délégation d'anciens combattants), par des dépôts de gerbes devant nos deux Monuments aux Morts. (Des précisions suivront sur les panneaux lumineux et panneau pocket)

Une chose est certaine la vie donnée par les soldats pour nous garantir la liberté sera honorée.



2020

ÉLECTIONS
SÉNATORIALES

RESULTATS ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Eure-et-Loir (scrutin de liste, à la représentation proportionnelle)

A l'issue du scrutin qui s'est tenu à la préfecture d'Eure-et-Loir, les trois sièges du département au Sénat ont été renouvelés.

1302 grands électeurs se sont déplacés pour participer à ce scrutin. 3 sièges étaient à pourvoir.

ELUS	NOM	NOMBRE DE VOTES	% des votes exprimés
①	Albéric DE MONTGOLFIER	555	66,67
②	Chantal DESEYNE		
③	Daniel GUERET	277	33,33



UNE RENTREE PAS COMME LES AUTRES



Covid 19 oblige, c'est dans la cour de l'école que Madame la Maire entourée de quelques élus a tenu ses propos de rentrée en présence des agents municipaux et des enseignantes :

- Vifs remerciements aux agents municipaux pour les travaux accomplis durant les vacances et pour leur engagement au quotidien,

- Mais c'est surtout la reprise de l'école qui inquiète.
« L'objectif de cette rentrée 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Afin de garantir la protection des élèves et des personnels, la rentrée doit être assurée dans le respect des règles sanitaires dans l'école... Il nous faut protéger les enfants et les adultes »



Le débat qui s'en suit atteste que cet objectif est bien sûr partagé par les Elus, les enseignantes, les parents d'élèves, mais chacun de souligner la complexité de la situation et surtout son aspect évolutif « tous les jours nous recevons de nouvelles consignes pas toujours simples à mettre en œuvre ».

A l'issue de cette réunion, un petit déjeuner est pris en commun.

JB



C'est une rentrée scolaire bien différente des précédentes du fait du contexte sanitaire qui s'est déroulée sans problème le mardi 1er septembre dernier.



Dans la continuité des travaux d'été un deuxième jeu à ressort a été installé (école maternelle) pour la plus grande joie des enfants !

Des mesures spécifiques ont été prévues afin de permettre à chacun de reprendre sereinement le chemin de l'école.

- Lavage systématique des mains plusieurs fois par jour
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école (pour les parents)
- Port du masque obligatoire pour tous les adultes à l'extérieur de l'école
- Port du masque obligatoire pour tous les enseignants et personnels communaux en relation avec les enfants y compris dans les espaces extérieurs de l'établissement (cour de récréation...)
- Désinfection quotidienne des locaux.



De nouvelles marelles colorées ont aussi fait leur apparition dans la cour !



ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE ETIENNE PRUNIER

Les représentants des parents d'élèves de l'école Etienne Prunier ont été élus le 9 octobre 2020 pour cette nouvelle année scolaire.

Lors de notre Assemblée Générale, nous avons désigné les membres du bureau de notre association :

- Présidente : Madame Sandrine ALBERT,
- Vice-Présidente : Madame Coralie CHAMPSAUR,
- Trésorière : Madame Anne-Claire JOYEUX,
- Secrétaire : Madame Cynthia PIERINI.

Notre équipe, composée de 7 personnes, s'investit dans la vie de l'école en participant aux conseils d'école, aux commissions scolaires avec la mairie et en organisant diverses manifestations pour récolter des fonds à destination des activités scolaires.

Nous espérons mettre en place cette année plusieurs projets. **Une vente de sapins de Noël sera proposée à l'ensemble des habitants de notre commune. Le bon de commande sera distribué dans vos boîtes aux lettres pendant les vacances de la Toussaint. N'hésitez pas à passer commande avant le 12 Novembre.**

Vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante : rpe.eprunier@gmail.com et consulter notre page Facebook : RPE Etienne Prunier 28410

L'équipe des RPE



INFOS BIBLIO

La Bibliothèque Municipale reprend du service après plusieurs mois d'arrêt.

NOUS MANQUONS DE BENEVOLES

Plus que jamais nous avons besoin de vous afin de maintenir ce service public : vous aimez les livres, vous aimez partager vos goûts de lecture, vous avez un peu de temps alors rejoignez les bénévoles de la bibliothèque !

Valérie

POUR RAPPEL :

**La Bibliothèque municipale est ouverte
le mercredi de 14 heures à 16 heures
et le samedi de 16 heures à 18 heures**

INCIVILITÉS STOP

Ce sont ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics. De plus, certaines conséquences peuvent devenir dramatiques, c'est le cas lorsque des panneaux routiers sont tordus ou renversés* ; c'est le cas lorsqu'il y a début d'incendie...

Boutigny-Prouais n'échappe hélas pas à ces désagréments !



Armoire électrique ouverte



Dépôt sauvage devant le conteneur à bouteilles



Feu dans l'abri bus

Autre dépôt sauvage....



Face à ces gestes qui sont de véritables bras d'honneur à la responsabilité, à la citoyenneté, à l'écologie et à la collectivité, Madame le Maire et le Conseil Municipal ont demandé l'aide de la gendarmerie. Celle-ci procédera à plus de patrouilles.

Chacun doit se sentir concerné et ne doit pas hésiter à contacter la mairie en cas de constat de dépôts sauvages (relevé l'heure, le numéro du véhicule) ou de dégradations.

Afin d'agir encore plus efficacement contre ce phénomène d'incivilité et le manque de civisme, la Mairie réfléchit à la formation d'un « Agent assermenté ». Au terme de cet enseignement, l'agent assermenté pourra constater, par procès-verbaux, toutes les contraventions ou délits qui portent atteintes à l'environnement, aux équipements.

Les procès-verbaux dressés seront directement remis ou envoyés par lettre recommandée au Procureur de la République qui, en fonction des faits recensés, décidera de convoquer les auteurs de troubles pour éventuellement intenter une action en justice.

* **Le matériel urbain a un coût et se répercute sur nos impôts :**

- La signalisation au sol de 5 à 10 € le mètre.
- Le dos d'âne à partir de 18 000 € et son successeur le petit coussin berlinois 3 000 € minimum.
- Panneaux divers à renouveler entre 80 et 200 € par panneau.

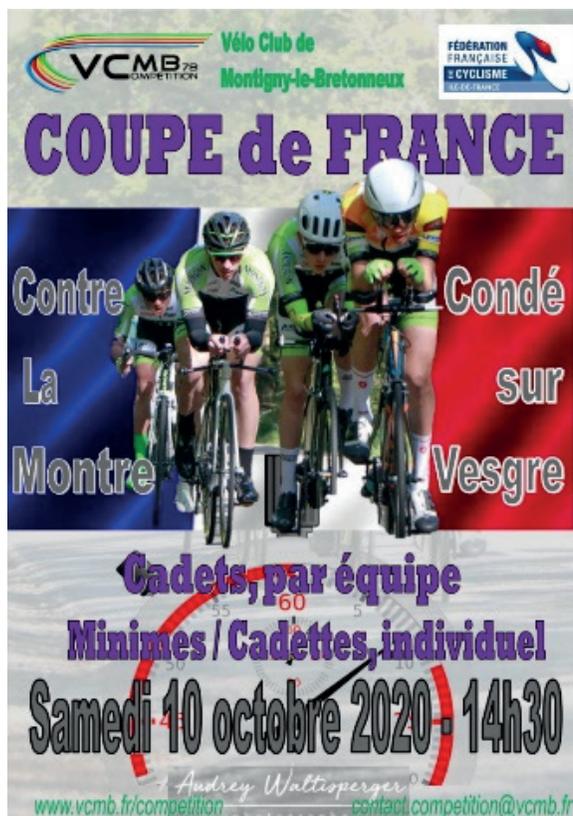
INFORMATIONS

BOUTIGNY-PROUVAIS AIME LE VELO

CLM (FFC), Coupe de France : Minimes, Cadets

Samedi 10 octobre 2020 à Condé-sur-Vesgre (78113)

Le vélo club de **Montigny-le-Bretonneux (VCMB - 78180)** organise



Parcours : Contre la Montre par équipe de 4 à 6 coureurs sur un circuit de 19,8 Km .

Circuit: départ D147 cimeti re de Cond  sur Vesgre,   droite sur la D983 direction Nogent-le-Roi,   Faverolles   droite sur la D101 direction Boutigny sur Opton,   Boutigny   droite sur la D147 direction Cond  sur Vesgre, hameau la Pillaiserie arriv e.

D part : D part   partir de 14h30 toutes les 4 minutes
- D part sur la D147   hauteur du cimeti re

Arriv e : sur la D147   l'entr e du hameau de la Pillaiserie (commune de Cond  sur Vesgre)

**PASSAGE A BOUTIGNY UNE EQUIPE DE GARCONS,
PUIS UNE EQUIPE DE FILLES.
BRAVO A TOUS CES SPORTIF**

JB





Tout le monde a entendu parler de la kinésithérapie et de ses bienfaits. La kinésithérapie est une spécialité qui utilise des mouvements actifs ou passifs. Ces indications sont autant préventives que thérapeutiques, notamment pour la rééducation. Pratiquée par des masseurs-kinésithérapeutes et remboursée par la Sécurité sociale, elle soulage les affections locomotrices, neurologiques ou respiratoires.

La Municipalité est heureuse de vous annoncer

**L'ouverture du Cabinet de kinésithérapie
de Madame Valérie JAY VROMAN
au 18 rue de la fée à 28410 PROUVAIS
Soins à domicile et en cabinet
Contact par téléphone : 02 34 69 41 34**



SOPHROLOGIE A BOUTIGNY-PROUVAIS



Je suis Botipratiennne et heureuse de vous présenter mon activité de **sophrologue à domicile, en institution et en entreprise.**

Qui suis-je ? Je suis **Anne-Claire Joyeux**, infirmière-puéricultrice, secret professionnel garanti.

Qui peut pratiquer la sophrologie ? Toutes les personnes à partir de 5 ans qui souhaitent transformer une situation difficile.

Je suis spécialisée pour les enfants, les adolescents, les jeunes parents, les personnes malades, les aidants, les soignants et le personnel de crèche.

La sophrologie fonctionne sur toute personne motivée à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée.

Comment se pratique la sophrologie ? Elle se pratique avec trois techniques simples : la respiration, la détente profonde et la visualisation. Je guide les personnes avec ma voix calme et bienveillante dans un état très agréable de détente profonde. La distanciation sociale est respectée.

Pourquoi pratiquer la sophrologie ?

- **Mieux vivre le quotidien :** Fatigue, stress, anxiété, gestion des émotions, troubles du sommeil
- **Préparer un évènement :** Examen, diplôme, permis, hospitalisation, fin de vie, deuil
- **Mieux vivre la maladie :** Douleur, tensions psychique et physique, peur, tristesse, colère
- **Mieux se connaître :** Lâcher-prise, estime de soi, confiance en soi, prendre soin de soi

Durée et tarif des séances ? Le tarif est de 55€ par séance d'une heure (à domicile, adultes et enfants)

Vous souhaitez en savoir plus ? Site internet : www.theraneo.com/sophro-anneclairejoyeux ;
téléphone : 06.62.28.80.87 ; Facebook : Anne-Claire Joyeux Sophrologue

INFORMATIONS



SECTION DE RECHERCHE UTILITAIRE DU PAYS HOUDANAIS

15 Rue du Bocage
Lieu dit ALLEMANT
28410 BOUTIGNY – PROUAIS

TEL : 06 07 84 91 68

Président Brigitte BORDES

<http://rechercheutilitairedupayshoudanais.e-monsite.com>
srudupayshoudanais@outlook.com



L'association dénommée **Section de Recherche Utilitaire du Pays Houdanais**, dont le siège est situé au **15 rue du Bocage – Lieu-dit ALLEMANT – 28410 BOUTIGNY-PROUAIS** a pour objet d'une part de conseiller et de guider ses adhérents dans la discipline de Recherche Utilitaire reconnue par la Société Centrale Canine et permettre le développement des aptitudes des différentes races afin que les chiens soient mieux en mesure de participer aux épreuves et concours organisés par la Société Centrale Canine et par ses membres.

Inspirée à l'origine par le pistage opérationnel des Administrations, la Recherche Utilitaire est une discipline gérée par la Commission d'Utilisation Nationale (CUN), dépendant de la Société Centrale Canine (SCC). Elle est dirigée par le Groupe Travail Recherche Utilitaire (GTRU).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site du GTRU, affilié à la CUN : <http://www.gtru.fr/Decouvrir.htm>

C'est une discipline "tout-terrain" où le chien met à profit son meilleur atout : son nez.

Une équipe de Recherche Utilitaire se compose d'un maître et d'un chien : Le chien doit conduire son maître sur la piste d'une personne fictivement égarée tout en lui désignant les objets qu'elle aura perdus tout au long de son trajet à travers prés, garennes, jardins publics, parkings ou par les sentiers, les chemins, les routes, les rues des villages ou des lotissements...etc.

Au Club Section de Recherche Utilitaire du Pays Houdanais, les entraînements se déroulent chaque semaine. Les binômes, maîtres et chiens, arpentent la campagne et les villages par tous les temps et parfois de nuit. Chaque équipe travaille sur un atelier conçu spécialement pour lui permettre de progresser ou de renforcer ses acquisitions après évaluation des compétences acquises. Ce travail personnalisé nécessite beaucoup d'heures de travail en amont (pris sur le temps de loisirs des maîtres qui sont tous bénévoles). Cela explique pourquoi la plupart des clubs où il est pratiqué la Recherche Utilitaire ne sont composés que de quelques équipes de passionnés.

POINT SUR LES ASSOCIATIONS

Il nous paraît important de souligner le contexte dans lequel nous nous trouvons face à l'épidémie de COVID.

Il s'agit de la responsabilité de la Mairie si le Covid 19 se déclare chez un adhérent pratiquant une activité au sein d'une de nos associations.

L'association en elle-même tire sa légitimité, son existence du fait de sa déclaration en Mairie et en Préfecture. Elle se gère comme elle l'entend, elle désigne son bureau etc...

Mais là où il y a problème et engagement de la responsabilité pénale et administrative de la Mairie c'est lorsque les activités se déroulent dans des locaux communaux.

C'est pourquoi pour tenir compte de cet état de fait et surtout afin de ne pas pénaliser les activités, celles-ci doivent reprendre dans le respect d'un protocole sanitaire qui doit être validé par la Mairie puisqu'elle engage sa responsabilité. Le non-respect avéré de ces consignes (rédaction d'un protocole, affiches Covid, gestes barrières, masques, etc...) est susceptible d'entraîner une interdiction temporaire ou définitive des locaux municipaux.

Il va s'en dire que la situation dans laquelle nous nous trouvons est évolutive ainsi que les textes administratifs auxquels nous sommes soumis.

Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas forcément demain.

ASSOCIATIONS	PRESIDENT	PROTOCOLE SANITAIRE	OBSERVATIONS
CHASSE	J-Marc BARRIE	Sans objet	Activité individuelle et en plein air
ASPIC/PSF	JB BESSARD	PROTOCOLE DE LA PSF VALIDÉ PAR LA MAIRIE	La PSF peut reprendre ses activités
CLUB DE L'AMITIE	Michel ALLORGE	PROTOCOLE VALIDÉ PAR LA MAIRIE	L'activité peut reprendre
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	Serge MARECHAL	En attente du protocole	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Vincent PELUCHE	Sans objet	
COMITE DES FETES DE PROUVAIS	Viviane HELLEGOUARCH	En attente du protocole	
ASCBP	Giovanni GIOIA	PROTOCOLE VALIDÉ PAR LA CCPH	L'activité peut reprendre
La FRATERNELLE	Raphaël PINGAUX	PROTOCOLE VALIDÉ PAR LA MAIRIE	L'activité peut reprendre
LES ESCAPADES	Isabelle LEGER	PROTOCOLE VALIDÉ PAR LA MAIRIE	L'activité peut reprendre
BIBLIOTHEQUE	Valérie THEVEUX	En attente du protocole	
RPE	Sandrine ALBERT	En attente du protocole	

Dotés du protocole, Sous la responsabilité d'un référent sanitaire, masqués, hydro alcoolisés, respectant les gestes barrières MAIS HEUREUX DE SE RETROUVER, le Tarot a retrouvé ses aficionados à la grande Joie du Président Michel ALLORGE ! Il manquait des amis, nous les attendons...

JB



INFORMATIONS



L'ASPIC COMMUNIQUE :

**Nouvelle exposition : A l'école,
du 16 septembre 2020
au 06 janvier 2021.**

Donjon de Houdan Place de la Tour,
78550 Houdan Houdan Yvelines

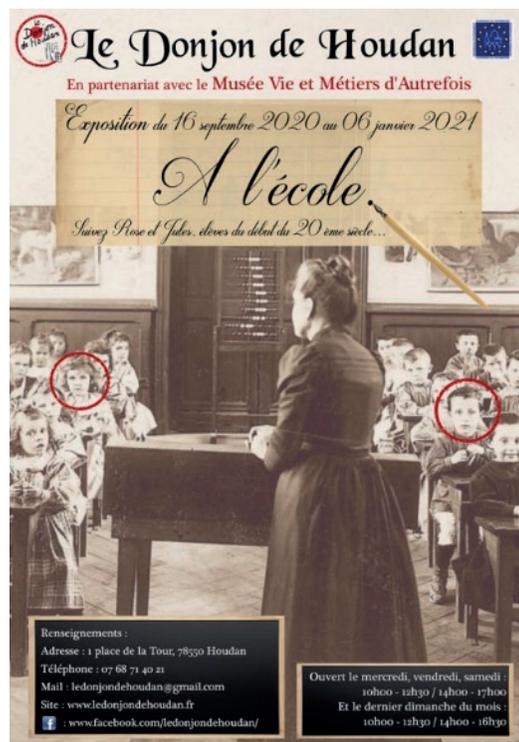
Suivez Rose et Jules, élèves du début du 20^{ème} siècle, qui vous présentent leur école...

Dans cette exposition vous découvrirez une reconstitution d'une salle de classe de cette époque, objets scolaires, jeux de cour...

L'exposition se tient au Donjon de Houdan du 16 septembre 2020 au 06 janvier 2021.

Tous les objets présentés proviennent du Musée Vie et Métiers d'Autrefois de Breteuil sur Iton. Ce musée est né de passionné(e)s qui ont réuni une incroyable collection de plus de 7000 objets et outils d'autrefois. C'est un retour en arrière sur la vie, coutumes, et outils de nos Aïeules et Aïeux et de leurs métiers aujourd'hui disparus.

JB



CCAS



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DEUX POSSIBILITES VOUS SONT PROPOSEES :

La Communauté de communes du Pays Houdanais dont fait partie BOUTIGNY-PROUAIS propose aux habitants ayant leur résidence principale sur notre commune un service de portage de repas à domicile.

Peuvent s'inscrire les personnes :

- Agées de 60 ans ou plus
- Souffrant d'un handicap permanent ou occasionnel (Sortie d'hôpital ...)

Le dossier est à adresser au CCAS, qui se chargera de le transmettre à la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Il doit comprendre outre le règlement du service accepté, complété et signé :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat médical précisant le régime alimentaire à suivre ou pas
- Pour les personnes âgées de moins de 60 ans, un certificat médical mentionnant le handicap.

Des menus variés sont composés par un diététicien. Actuellement, les repas sont fabriqués par la Cuisine Centrale du Bel Air à GAZERAN (78120).

Le coût d'un plateau repas est de 9,11€ ou 5,61€ pour les personnes bénéficiant de l'allocation supplémentaire de solidarité. Les bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) peuvent utiliser cette aide pour payer la livraison des repas.

Pour tous compléments d'informations, merci de contacter le secrétariat de la mairie :

02 37 43 00 43

Si besoin est, le Centre Communal d'Action Sociale de Boutigny-Prouais se met à votre disposition, afin de constituer votre dossier et le faire parvenir à la CAPH.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Nogent le Roi vous propose également un service de repas à domicile. « Le plaisir d'un repas équilibré sans avoir à le préparer » L'ADMR vous facilite la vie !

Qualité et choix frais et local.

Pour tout renseignement merci de contacter Madame SILORET

10 rue Porte Chartraine 28210 Nogent le Roi - Tél : 02 37 51 96 83.



Informations du Centre Communal d'Action Sociale

Corine LE ROUX Présidente

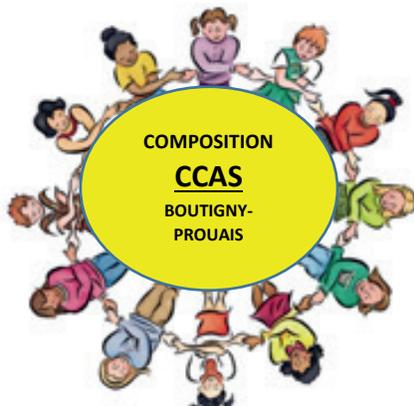
ELU(E)S :

Carine BARRIERE, Vice-Présidente

Valérie THEVEUX, Administrateur,
Maire déléguée de PROUAIS

Patrick DUVERGER, Administrateur,
Conseiller Municipal

Bénédicte HODIESNE, Administrateur,
Conseiller Municipal



NOMMEES :

Patricia BESSARD, Administrateur « personne qualifiée »

Isabelle PETIT, Administrateur, représentant la MSA

Monique ROBILLARD, Administrateur, représentant l'UDAF

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et dans le respect des directives gouvernementales qui évoluent en permanence, le Conseil d'Administration du CCAS se voit contraint d'annuler ou de déprogrammer certains événements prévus en fin d'année :

- Théâtre au Dianetum d'ANET,
- Après-midi Festive.
- Repas de fin d'année.

Le point commun à ces manifestations est un trop grand nombre de personnes en milieu confiné et donc un risque accru de contamination.



Le repas festif des Aînés (70 ans et plus) prévu en janvier 2021 est annulé. Il sera bien évidemment remplacé par un colis de Noël qui sera, nous l'espérons, de nature à contribuer à de bonnes fêtes de fin d'année.

Le portage des colis de Noël à tous nos aînés (70 ans et plus) aura lieu : le Samedi 12 décembre 2020.

Le principe reste le même : un colis solo pour une personne seule ; un colis duo pour un couple. Comme chaque année les Administrateurs du CCAS et les Elus se feront une joie de vous les remettre à votre domicile.

Merci de votre compréhension !

Malgré la crise sanitaire, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Boutigny-Prouais poursuit une grande partie de ses missions de solidarité auprès des personnes âgées, fragiles et isolées. La volonté du CCAS, est d'aller vers ceux qui ne viennent pas spontanément vers lui, ceux qui ne demandent pas parce qu'ils ne connaissent pas, n'osent pas.

Le CCAS tout en palliant les difficultés du moment, dans la limite de son budget, s'inscrit dans la recherche de solutions adaptées, si possible préventives plutôt que curatives, l'accompagnement et le suivi personnalisés, constituent le cœur de l'action sociale que nous entendons continuer à mener.



Patricia

INFORMATIONS

Etat civil



NOS JOIES...

LEBLOND Liam né le 20 Août 2020

LECUYER Hugo né le 14 septembre 2020

MOYON Sylhoé née le 24 Septembre 2020

Bienvenue aux bébés.

Félicitations aux heureux parents.

NOS PEINES...

Mme DE ALMEIDA née RODRIGUES DE CARVALHO Maria
décédée le 01 Septembre 2020

Toutes nos condoléances aux familles endeuillées



MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Jean-Marc BARRIE - 01 35 87 48 82 - jean-marc.barrie@orange.fr

Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Jean-Bernard BESSARD - 06 42 02 11 36 - jbbessard@gmail.com

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Président Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.raphael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00

bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Sandrine ALBERT - rpe.eprunier@gmail.com -  Rpe Etienne Prunier

Syndicat des eaux de BOUTIGNY-SUR-OPTON

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

Syndicat des eaux des Bois de Ruffin (PROUAIS)

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VESGRE DU HOUDANAIS 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny